

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015**

Délibération
n° 2015.05. 65.B

**Hôtel d'entreprises
du GrandAngoulême -
Parc d'activités du
Grand Girac à Saint-
Michel - Société
DIADES MARINE :
signature du contrat
de location**

LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2015**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015

**DELIBERATION
N° 2015.05. 65.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

HOTEL D'ENTREPRISES DU GRANDANGOULEME - PARC D'ACTIVITES DU GRAND GIRAC A SAINT-MICHEL - SOCIETE DIADES MARINE : SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION

La société DIADES MARINE est spécialisée dans la conception et la réalisation de solutions de sécurité et de surveillance maritime pour le secteur civil et gouvernemental. Elle occupe depuis le 2 novembre 2011 un bureau au sein de la Pépinière d'entreprises du GrandAngoulême.

Les projets développés et la croissance de l'activité de la société nécessitent le recrutement de trois ingénieurs et selon les opportunités d'affaires, deux ingénieurs supplémentaires et un commercial pourraient être recrutés également. L'effectif sera porté en première phase de 5,5 emplois temps plein à 8,5 emplois temps pleins.

Considérant le caractère innovant des programmes en cours, le recrutement de trois salariés hautement qualifiés et les potentialités de croissance de l'entreprise, il a été proposé un accompagnement par le GrandAngoulême à hauteur de 12 000 €, soit 4 000 € par emploi créé.

Cet accompagnement, sous forme d'une aide financière à l'entreprise, se matérialisera par une exonération de loyer qui sera effective par tranche de 4 000 € dès la justification des créations progressives d'emplois.

Pour l'obtention de cette exonération de loyers, la société DIADES Marine s'engage à quitter l'hébergement en pépinière pour entrer à l'Hôtel d'entreprises du Grand Girac.

Par délibération n°143 B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé cet accompagnement.

L'occupant sollicite du GrandAngoulême la possibilité de louer le plateau P3 d'une surface de 128,50 m², à compter du 1^{er} juin 2015.

Le GrandAngoulême consent à l'occupant, qui accepte, la mise à disposition d'une partie de cet ensemble tertiaire en l'état, selon un contrat de location de 2 ans exclu du code du commerce. Il est expressément convenu entre les parties le caractère ferme et non renouvelable de ce contrat.

Pendant les 12 premiers mois, le loyer serait de 156,50 €. A partir du 13^{ème} mois, le montant du loyer mensuel s'élèverait à 1 156,50 € HT hors révision qui serait applicable. Les charges locatives mensuelles sont fixées à 308,40 € HT pendant toute la durée du bail.

Les exonérations seront actées par avenant sur présentation des justificatifs de création d'emploi (contrat de travail en CDI, purge de la période d'essai).

Un dépôt de garantie d'un montant d'un mois de loyer devra être versé par la société DIADES MARINE pour assurer l'exécution du présent contrat.

Vu la délibération n°128 du 10 juillet 2008 portant modification du règlement intérieur de la pépinière du Grand Girac, autorisant la location dans le cadre de l'hôtel d'entreprises,

Vu la délibération n°129 du conseil communautaire du 15 mai 2014 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat avec la société DIADES MARINE pour la location du plateau P3 de l'Hôtel d'entreprises du Grand Girac.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer ledit contrat.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 mai 2015	<u>Affiché le :</u> 26 mai 2015